

Quand l'influenceur dessine la feuille de route de la migration clandestine

03.09.2023 Quand l'influenceur dessine la feuille de route de la migration clandestine

À Tétouan, un illustre et influent utilisateur des médias sociaux a écopé cette semaine à une peine d'emprisonnement ferme de deux mois. Le verdict a été prononcé par le tribunal de première instance (TPI) de Tétouan. L'influenceur paye en cela, pour avoir publié et partagé sur les réseaux sociaux une vidéo filmant l'intervention des forces de l'ordre visant à contrecarrer une tentative collective d'immigration clandestine vers Sebta.

Pour l'Autorité, cette action s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'incitation à l'immigration illégale et la diffusion de fausses informations via la toile (Facebook ou Meta). En effet, l'influenceur a détaillé par images interposées, une tentative d'immigration illégale massive et à la nage mettant ainsi en évidence l'intervention des forces de l'ordre véhiculant ainsi, des allégations de violence envers les migrants. Ce qui n'a pas été vérifié devant la Cour. La sentence, prononcée par le tribunal, aurait été plus sévère si ce n'est que l'influenceur ne soit excusé publiquement et a nié vouloir porter préjudice aux autorités ou d'encourager l'immigration illégale, son intention étant de divertir sans plus.

Cette affaire met une fois de plus en exergue l'utilisation ou l'approche approximative de médias sociaux pour propager de fausses informations et partager de quelconques contenus souvent à la limite de la liberté d'expression et de la responsabilité de tout en chacun. D'autant plus que l'influenceur condamné ne disposait ni d'une licence de photographe, ni du statut de journaliste, ni d'une carte professionnelle lui permettant de photographier des membres de l'autorité publique.

Cet incident soulève également le débat sur « l'incitation à la migration à travers les réseaux sociaux », qui sont récemment devenus un « nouveau support » pour organiser des opérations d'envergure secrètes à travers les réseaux, encouragent ainsi la migration des jeunes. Ce qui d'un autre côté, justifie « une intervention officielle qui restreint l'utilisation des médias sociaux pour ce faire, tant il est d'usage aujourd'hui, de voir se propager des témoignages de nombreux influenceurs donnant des conseils sur les processus d'immigration, notamment à l'égard des jeunes et des mineurs.

El Mokhtar Amara, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, à l'Université. Mohammed V, à Salé, sollicité par Hespress a indiqué à propos que « *certaines estiment ces vidéos dans la logique de la liberté d'expression, mais personne n'en voit les conséquences désastreuses* », ajoutant que « *La condamnation de l'influenceur et vidéaste marocain Ayoub Hichou montre le danger de telles pratiques sur les idées des jeunes, notamment des mineurs quant à la diffusion de vidéos incitant à l'émigration clandestine sur ses comptes officiels Facebook et Instagram* ».

Le Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, à l'Université. Mohammed V de Salé a souligné que « l'existence d'une règle de droit mettant fin à ces pratiques doit être accompagnée d'une stricte notification à l'administration Meta, quant à leur dangerosité et les conséquences désastreuses qu'elles entraînent sur la société marocaine ». Le juriste a en outre précisé que « les vidéos sur l'immigration clandestine diffusées sur les réseaux sociaux attirent un grand nombre de jeunes et de mineurs, en l'absence totale de sensibilisation de la part de ces influenceurs aux conséquences de cette affaire ». En effet, à titre d'humour, l'influenceur souhaitait bonne chance aux gamins qui tentaient de rejoindre Sebta.

De son côté, Khalid Mona, expert dans le domaine de l'immigration, estime que « les réseaux sociaux font désormais partie des bases de la nouvelle feuille de route de l'immigration clandestine, et avec le volet de l'économie ».

Mona a ajouté à Hespress : « L'incident de l'influenceur de Facebook à Tétouan est difficile à qualifier d'incitation à l'immigration, ce qui est pourtant le cas des vidéos qui documentent les opérations d'immigration ». Selon l'intervenant, « les médias sociaux sont désormais devenus une véritable référence en matière d'immigration, en particulier entre influenceurs ayant réussi, grâce à ce processus d'immigration, à obtenir un succès économique, mais cela ne s'est pas accompagné d'une réussite culturelle et intellectuelle ».

L'expert en immigration a ajouté : « Actuellement se forme un énorme marché de l'immigration à travers les réseaux sociaux

qui attirent de plus en plus d'influenceurs qui vendent des illusions sur les routes de migration clandestines tout en sous-estimant les conséquences désastreuses qui les accompagnent. Alors que, contrairement ils se doivent, avant tout de fournir des informations sur le danger que cela représente» .

Khalid Mona a conclu en disant : « Il existe une différence marquée entre les niveaux de sensibilisation de la jeunesse marocaine et de ses homologues des pays européens. Ces derniers témoignent chaque jour de la laideur et du danger de la migration clandestine. En, revanche et d'ici, les jeunes Marocains ne reçoivent que des informations sur les éventuelles routes de passage faciles tout en sous-estimant les dangers à les emprunter.

Source

: <https://fr.hespress.com/328880-quand-linfluenceur-dessine-la-feuille-de-route-de-la-migration-clandestine.html>